



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

REGLEMENT DU JEU CONCOURS CANAP&MATCH EUROPCAR ARSENAL 11.01.2016 – 24.01.2016

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DUREE

EUROPCAR FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.880.000 euros, dont le siège social est situé Parc d'Affaires "Le Val Saint Quentin", Bâtiment L, 2 Rue René Caudron, 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX (FRANCE), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 303 656 847 (ci après désignée "Europcar" ou "l'Organisateur"), organise du lundi 11 janvier 2016 à 12 heures CET au dimanche 24 janvier 2016 à 23 heures 59 minutes CET, ces dates et horaires inclus, un jeu, avec tirage au sort, gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Jeu Concours Canap&Match Europcar Arsenal » (ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

La participation à ce Jeu, sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique majeure (ci-après désignée "le Participant"), résidant en France métropolitaine (Corse incluse), disposant d'une connexion à Internet et d'un compte Facebook.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

Le Participant, au travers de l'application dédiée sur Facebook accepte que ses informations de base soient communiquées à Europcar : nom, photo de profil, sexe, adresse email, date de naissance, identifiant utilisateur, liste d'amis et autres informations que le Participant a rendues publiques. Le Participant est informé que cette application n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations communiquées par le Participant sont fournies à Europcar et non à Facebook.

Plusieurs participations par personne physique sont acceptées pendant toute la durée du Jeu.

Ne peuvent participer les personnels et collaborateurs, permanents ou occasionnels, d'Europcar, de ses sociétés mère ou filiale, de l'étude VENEZIA-LAVAL-LODIEU-QUILLET, Huissiers de Justice à NEUILLY SUR SEINE (92200), ainsi que des membres de leur famille directe (ascendant, descendant, conjoint).

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations ci-dessus. A cet égard, l'Organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité, l'âge et les coordonnées de chaque Participant. Toute indication incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le Participant entraînera l'annulation de sa participation.

ARTICLE 3 - PRINCIPE DU JEU

Le principe du Jeu est le suivant :

Du lundi 11 janvier 2016 à 12 heures CET au dimanche 24 janvier 2016 à 23 heures 59 minutes CET, ces dates et horaires inclus, le Participant pourra s'inscrire au Jeu via l'application Facebook dédiée sur la page officielle Facebook d'Europcar France : <https://www.facebook.com/europcarFR>, en cliquant sur le bouton « Jouer ».



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

Le Participant devra alors compléter le formulaire d'inscription présent sur la page officielle Facebook d'Europcar France en précisant, cumulativement et de manière obligatoire afin que sa participation puisse être prise en considération, son nom, prénom et une adresse email valide. Le Participant pourra également donner ou non son consentement à recevoir des offres commerciales d'Europcar par email. Ce Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. Toutes les informations renseignées par le Participant dans le formulaire sont traitées uniquement par Europcar.

Le Participant sera ensuite invité à créer son canapé virtuel (ci-après le « Canapé »), dont il pourra choisir le nom.

Chaque Canapé créé correspond à une équipe à constituer par le Participant et permet au Participant d'obtenir un (1) point.

Afin de constituer son équipe, le Participant pourra inviter au maximum trois (3) de ses contacts Facebook à rejoindre son Canapé. Une (1) invitation envoyée à un (1) contact Facebook permet au Participant d'obtenir un (1) point si le contact Facebook invité accepte l'invitation à rejoindre le Canapé.

Une équipe est considérée comme « complète » lorsque les trois (3) contacts Facebook conviés par le Participant ont accepté l'invitation de ce dernier.

Une équipe complète permet par conséquent au Participant d'obtenir quatre (4) points (calculés comme suit : un (1) point pour le Canapé et trois (3) points pour les contacts Facebook conviés ayant accepté l'invitation).

Le Participant peut partager le Jeu :

- avec un contact Facebook. Si ce dernier participe à son tour au Jeu, alors le Participant obtiendra trois (3) points ;
- sur son mur Facebook, néanmoins ce partage ne générera pas l'obtention de points pour le Participant ;
- sur son compte Twitter. Dans cette hypothèse, le Participant obtiendra trois (3) points.

Le Participant peut rejoindre un Canapé créé par l'un de ses contacts Facebook. Dans cette hypothèse, le Participant obtient un (1) point.

Chaque Participant peut jouer une (1) fois par jour et créer un nouveau Canapé chaque jour.

Le Participant est informé, à tout moment, du nombre d'équipes constituées et du nombre de points obtenus sur son profil privé de l'application Facebook dédiée au Jeu.

Un tirage au sort sera réalisé sous contrôle d'huissier parmi l'ensemble des Participants ayant cumulativement, à l'issue du Jeu, soit au 24 janvier 2016, 23h59 CET au plus tard :

- constitué une (1) ou plusieurs équipes « complète(s) », i.e. telle(s) que définie(s) ci-avant,
- atteint un nombre de points supérieur ou égal à cinquante (50).

Sur l'ensemble des Participants visés ci-avant, un (1) Participant sera tiré au sort et remportera le lot tel que décrit ci-après à l'Article 4 du présent règlement.



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

ARTICLE 4 - DESCRIPTION DU LOT A GAGNER

Le Jeu est doté du lot suivant (ci-après le « Lot »), lequel sera attribué au Participant tiré au sort (ci-après le « Participant Gagnant ») dans les conditions telles que précisées à l'Article 3 ci-avant :

- un (1) week-end à Londres pour assister au match de football Arsenal-Leicester le 13 février 2016 d'une valeur totale de 1.100 € TTC (mille cent euros toutes taxes comprises).

Le week-end comprend :

- un (1) aller-retour en Eurostar (Paris Gare du Nord <-> Londres - Gare de St Pancras International) pour deux (2) personnes, à la période du 13 au 14 février 2016 ;
- le transfert en voiture avec un chauffeur privé au départ de la Gare de St Pancras International à Londres vers l'Emirates Stadium, puis de l'Emirates Stadium à l'hôtel sélectionné par Europcar, étant précisé que ce transfert en voiture fera l'objet d'une interview filmée ainsi que d'une vidéo du Participant Gagnant et de son accompagnant destinées à être diffusées par Europcar et/ou Arsenal Football Club notamment sur les réseaux sociaux d'Europcar et d' Arsenal Football Club (à cet effet, le Participant Gagnant et son accompagnant auront préalablement complété et signé les autorisations nécessaires pour autoriser Europcar et/ou Arsenal Football Club à utiliser leur image et/ou leur voix) ;
- deux (2) places pour le match Arsenal-Leicester le 13 février 2016 ;
- une (1) nuit d'hôtel pour deux (2) personnes, dans un hôtel sélectionné par Europcar ;
- une enveloppe de trois cents euros (300 €)

Le Participant Gagnant et son accompagnant devront se rendre eux-mêmes et à leurs frais à :

- Paris Gare du Nord pour l'aller et,
- Londres – Gare de St Pancras International pour le retour.

Les frais annexes liés aux consommations prises en chambre ne sont pas pris en charge. Il en est de même pour les extras pris sur les lieux de restauration ou tout autre frais non prévu dans le cadre du week-end décrit ci-avant.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DU LOT

Dans un délai de cinq (5) jours maximum à l'issue du tirage au sort, Europcar contactera, par courrier électronique, le Participant Gagnant afin de lui notifier son gain.

Le Participant Gagnant devra confirmer par retour de courrier électronique à Europcar son acceptation du lot dans un délai maximum de cinq (5) jours à compter de la réception du courrier électronique d'Europcar, étant précisé que le Participant Gagnant devra préciser, dans ce courrier électronique de confirmation, son adresse postale.

Dans l'hypothèse où le Participant tiré au sort confirme son acceptation du lot par retour de courrier électronique dans le délai et les conditions précités, le Lot lui sera envoyé par voie postale, en recommandé, dans un délai de cinq (5) jours à compter de la réception par Europcar de son courrier électronique, dûment renseigné de son adresse postale.

Dans l'hypothèse où le Participant tiré au sort ne répond pas ou ne confirme pas son acceptation du Lot par retour de courrier électronique et/ou dans le délai et les conditions précités, le Participant Gagnant perdra l'octroi du Lot, qui pourra être remis en jeu, sans recours possible de sa part.



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

ARTICLE 6 - MODIFICATION DU LOT

Le lot n'est ni transmissible, ni échangeable. L'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer le lot annoncé par un lot équivalent de même valeur.

ARTICLE 7 - PUBLICITE DU GAGNANT

Le nom du Participant Gagnant sera annoncé sur la page Facebook Europcar France.

Le Participant Gagnant autorise par avance l'Organisateur à utiliser son nom dans toute action ou manifestation publi-promotionnelle, sans que cette utilisation fasse l'objet d'une quelconque rémunération, droit ou avantage autre que la remise du lot gagné. Si le Participant Gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître à l'Organisateur en envoyant un e-mail à l'adresse suivante ecf_webmaster@mail.europcar.com.

ARTICLE 8 - FORCE MAJEURE

En cas d'interruption momentanée du Jeu pour une raison extérieure et indépendante de la volonté de l'Organisateur, sa responsabilité ne pourrait être retenue de ce fait. Il en est de même pour tous mouvements sociaux, grèves, événements, cas de force majeure, pouvant entraîner report, modification, ou annulation du Jeu et des prix offerts. Dans de telles circonstances, l'Organisateur se réserve le droit de modifier, compléter, reporter ou annuler ce Jeu et les dotations proposées. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 9 - OBTENTION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP VENEZIA-LAVAL-LODIEU-QUILLET, Huissiers de Justice associés, sise 130, Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine (92200) et est consultable sur la page Facebook d'Europcar France.

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Europcar France – Service Marketing – Jeu Concours Canap&Match Europcar Arsenal – Parc d'Affaires "Le Val Saint Quentin" - 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX (FRANCE).

L'Organisateur s'engage à rembourser, sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande d'obtention du règlement, les frais d'affranchissement liés à cette demande, sur la base du tarif lent en vigueur (base : 20g).

Dans tous les cas, toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle visée ci-dessus ou envoyée après les dix (10) jours ouvrés après la date de fin du Jeu, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle. Le remboursement sera effectué par timbre(s) poste(s) pour une valeur équivalente ou immédiatement supérieure à la somme à rembourser dans un délai indicatif de quatre-vingt dix (90) jours calendaires à compter de la réception de la demande.

En cas de prolongation ou de report éventuel(le) du Jeu, la date limite d'envoi des demandes d'obtention du règlement et de remboursement des frais d'affranchissement y afférents sera reportée d'autant.



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

ARTICLE 10 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION ET DE CONNEXION

Tout Participant au Jeu ayant respecté les conditions d'accès et de participation au Jeu telles que visées au présent règlement pourra obtenir le remboursement des frais de participation au Jeu, en envoyant une demande écrite à Europcar France – Service Marketing – Jeu Concours Canap&Match Europcar Arsenal – Parc d'Affaires "Le Val Saint Quentin" - 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX (FRANCE) avant le 31 janvier 2016 à minuit (cachet de la poste faisant foi) ou au plus tard dans les dix (10) jours calendaires suivant la date portée sur la facture concernée du fournisseur d'accès internet si le Participant la recevait après la date limite susvisée.

Il pourra obtenir le remboursement de ses communications sur simple demande écrite à l'Adresse du Jeu seulement s'il a accédé au Jeu à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel, Il sera remboursé sur la base des documents attestant de son temps de connexion pour accéder au Jeu et du tarif pratiqué par son fournisseur d'accès internet. Les frais d'affranchissement pour la demande de remboursement seront remboursés, sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande de remboursement des frais de connexion, au tarif lent en vigueur (base : 20g). Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai de soixante jours calendaires à compter de la réception de la demande de remboursement et après vérification du bien-fondé de la demande.

Toute demande de remboursement des frais de participation devra comporter, de manière lisible, les informations suivantes :

- les nom, prénom, et adresse postale complète du Participant ;
- le nom du Jeu ;
- les date et heures de connexions ;
- une copie de la facture détaillée du fournisseur d'accès auquel le Participant est abonné, faisant apparaître les date et horaires de connexion clairement soulignés ;
- un RIB (relevé d'identité bancaire) ou un RIP (relevé d'identité postale) pour la France métropolitaine.

Une seule demande de remboursement par Participant sera acceptée (même nom, même prénom, même adresse postale).

Il est entendu à cet égard qu'Europcar ne s'engage à rembourser que les Participants ayant accédé à la Page Facebook Europcar France à partir d'une connexion Internet fixe et respecté les conditions d'accès et de participation au Jeu telles que visées au présent règlement.

Le nom du Participant demandant le remboursement doit être le même que celui mentionné sur la facture de l'opérateur téléphonique et sur le RIB/RIP.

Toute demande incomplète, illisible, et/ou envoyée à une autre adresse que l'Adresse du Jeu ou envoyée après la date limite susvisée (cachet de la poste faisant foi) sera considérée comme nulle et ne sera pas acceptée.

Dans la mesure toutefois où pour certaines offres de services, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux Participants, il est expressément convenu que tout accès à la Page Facebook Europcar France s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tel que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Dans ce cas en effet, l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par le Participant pour son usage de l'Internet en général et le fait pour le Participant de se connecter à la Page Facebook Europcar France et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

De même, le matériel informatique ou électronique utilisé pour participer au Jeu ne sont pas remboursés, les Participants reconnaissant et déclarant à cet égard en avoir la disposition pour leur usage personnel.

ARTICLE 11 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données à caractère personnel recueillies auprès de chaque Participant, tant lors de la participation au Jeu, que le cas échéant, lors de la remise d'un lot, sont soumises aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (dite « Loi Informatique et Libertés ») et destinées à l'Organisateur, responsable de leur traitement, à des fins de gestion du Jeu et à des fins marketing et publicitaires.

Sous réserve de l'accord exprès et préalable des Participants, les données à caractère personnel recueillies auprès de chaque Participant, pourront être utilisées par l'Organisateur afin de mieux servir et informer les Participants des nouveaux produits et services de l'Organisateur, susceptibles d'intéresser les Participants, et notamment, mais non exclusivement, pour des campagnes promotionnelles, des jeux-concours, des tirages au sort, des programmes de fidélisation, l'établissement de profils consommateurs, des offres commerciales, des campagnes de co-marketing, des invitations à des manifestations et à des événements, des études de marché, ...

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations les concernant et ils peuvent s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers en adressant leur demande par écrit à l'adresse mentionnée à l'article 1^{er} ou par email à : ecf_webmaster@mail.europcar.com

ARTICLE 12 - CONTESTATIONS

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute réclamation concernant le Jeu devra faire l'objet d'un courrier à l'adresse du Jeu, indiquant notamment les coordonnées du Participant et devra parvenir à l'Organisateur au plus tard un mois après la clôture du Jeu. Toute contestation, tout litige sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par l'Organisateur sous le contrôle de l'huissier de justice dépositaire du règlement et après avoir recueilli son avis. Les décisions de l'Organisateur seront souveraines et sans appel.

ARTICLE 13 - RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou du bénéfice du lot attribué, sauf à faire application des dispositions légales d'ordre public. L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le Jeu ou d'en modifier les conditions d'accès et/ou les modalités de fonctionnement. Les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiées pendant le jeu. Ces modifications feront l'objet d'avenant(s) déposé(s) auprès de la SCP VENEZIA-LAVAL-LODIEU-QUILLET.



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

ARTICLE 14 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les dénominations ou marques citées au présent règlement ou sur les pages dédiées au Jeu, de même que sur tout support de communication relatif au Jeu, demeurent la propriété exclusive de leur auteur ou de leur déposant.

ARTICLE 15 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

Le présent Jeu est soumis à la Loi française. Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre l'Organisateur et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux dispositions du Code de Procédure Civile. Aucune contestation ne sera plus recevable trois (3) mois après la clôture du Jeu.